

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **MEMBREY**

Séance du **10 septembre 2007**

Nombre de conseillers	
- en exercice	11
- présents	09
- votants	09
- absents	02
- exclus	0

L'an deux mille sept, le 10 septembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CHOUKRA ALLAH Gaëlle Maire.

Etaient présents : MM.

TOULOT André. PEUGET Alain. BATAILLE Louis. LAMIDIEU Gérard.
LAMIDIEU Richard. CRETENET Sandrine. TAMISIER Eric. POTHIAI Philippe.
Absents excusés : JACQUES Jean. PAGANI Fabrice

Date de convocation :

04 septembre 2007

Date d'affichage :

13 septembre 2007

M. CRETENET Sandrine a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

Concertation autour du tracé de la future A31.

Madame le maire propose que dans le cadre de la consultation qui se déroule depuis le début du mois de juin 2007, le conseil municipal donne son avis sur la liaison A31 Langres-Vesoul.

Les membres du conseil municipal approuve cette proposition et prennent la délibération suivante :

"Le conseil municipal considère que l'aboutissement de ce projet est crucial pour le développement du territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières, et par conséquent de la commune de MEMBREY, et que sa réalisation est urgente.

Le conseil considère indispensable l'installation d'un échangeur à Combeaufontaine. Il demande expressément que cet échangeur se situe au sud de l'agglomération de Combeaufontaine. Il convient en effet de prendre en compte les entreprises industrielles qui représentent 550 emplois à Dampierre-Autet-Savoie, 250 à Champlitte et pour l'ensemble de la CC4R, tous secteurs confondus, industriel et autres : 2700 emplois. Ce positionnement serait notamment profitable à la logistique de toutes ces entreprises et en particulier celles de transports (transports Marmier, Odrion et Barbier soit 118 emplois) et permettrait un véritable désenclavement de notre territoire : liaison Combeaufontaine - CCAR - Gray/Besançon/Dole/Dijon/Langres/ A31-A36-A6-A39".

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de VESOUL le et publication ou notification du

